



ARRETE MUNICIPAL N° 2026/04/022

Le Maire de Saint-Zacharie ;

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre du Joli Mois de l'Europe autour de ces actions de jumelage, la Commune organise un concours de poésie intitulé « *l'Europe au cœur - Racines, rencontres et horizons* » ;

ARRETE

- Article 1 :** Le concours est ouvert à tous du 13 avril 2026 au 22 mai 2026.
- Article 2 :** Les modalités du concours sont précisées dans le règlement joint.
- Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.
- Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Zacharie, le 8 avril 2026

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB